

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 14

N° 478

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2012

---

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 478

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 14

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« fin »

insérer les mots :

« de l'année ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.